

**Délibération n°05.2**

**Effectif légal du Conseil de  
Communauté :**  
**61**

**Nombre de Conseillers  
en exercice :**  
**61**

**Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :**  
**60**

**Nombre de votants :**  
**60**

**Date de convocation :**  
**20 septembre 2017**

**Date d'affichage du  
compte-rendu :**  
**4 octobre 2017**

**Objet :**  
**Jardins de la Culture-  
établissement  
cinématographique : avenant à  
la convention de groupement  
de commande concernant la  
réalisation du cinéma**

L'AN deux mille dix-sept, le 26 septembre, le conseil communautaire, convoqué le 20 septembre 2017 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, **titulaires.**  
Mme Marie-Laure REDON, Mme Sylvie MOIGNOUX, Mme Sylvie GERBE, **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**Absents, représentés ou suppléés :**

- Mme Martine BESSON, *a donné pouvoir à* M Alain PAULET
- M Philippe CARTAILLER, conseiller communautaire unique de SAINT-IGNAT, remplacé par Mme Marie-Laure REDON conseiller communautaire suppléant
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, *a donné pouvoir à* M Frédéric BONNICHON
- M Stéphane FRIAUD, *a donné pouvoir à* Mme Pierrette CHIESA
- M Daniel GRENET, *a donné pouvoir à* Mme Michèle GRENET
- M Mohand HAMOUMOU, *a donné pouvoir à* Mme Anne-Karine QUEMENER
- M Didier IMBERT, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par Mme Sylvie MOIGNOUX conseiller communautaire suppléant
- M Jacques LAMY, *a donné pouvoir à* M Pierre PECOUL
- Mme Emilie LARRIEU, *a donné pouvoir à* Mme Nicole PICHARD
- Mme Nicole LAURENT, *a donné pouvoir à* M Philippe COULON
- M Christian MELIS, conseiller communautaire unique d'ENVAL, remplacé par Mme Sylvie GERBE conseiller communautaire suppléant
- M Gilbert MENARD, *a donné pouvoir à* M Jean-Christophe GIGAULT
- Mme Régine PERRETON, *a donné pouvoir à* M Vincent RAYMOND
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir à* M Jean-Pierre HEBRARD
- M Nicolas WEINMEISTER, *a donné pouvoir à* Mme Catherine HOARAU

**Absents :**

- Mme Catherine VILLER-MICHON

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20170926-  
DELIB2017092652-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2017  
Date de réception préfecture : 03/10/2017

< > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :**

M Eugène CHASSAGNE

**Rapport n°05.2 - Jardins de la Culture-établissement cinématographique : avenant à la convention de groupement de commande concernant la réalisation du cinéma**

Par délibération en date du 28 mars 2017, le conseil communautaire a autorisé la constitution d'un groupement de commandes avec la SAS CINERIOM et a autorisé le Président à signer les marchés de travaux pour la réalisation du cinéma des Jardins de la Culture, en vertu de l'article L5211-2 du CGCT. Cette autorisation lui a été donnée sur la base d'un montant prévisionnel de travaux total de 2 639 148 € HT ainsi réparti :

- Part RLV : 2 361 665 € HT,
- Part SAS CINERIOM : 277 483 € HT.

La consultation a été lancée le 11 mai 2017 avec un avis d'appel public à concurrence publié au BOAMP, dans le journal La Montagne et sur le profil d'acheteur.

Au regard du montant estimé, une procédure adaptée a été engagée conformément aux articles 22 et 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Après ouverture et analyse des offres, la commission du groupement de commande propose de déclarer sans suite et de relancer le lot n°13 «Serrurerie Métallerie» de la consultation. Ce type de décision doit revenir au coordonnateur du groupement de commande. Pour autant, l'actuelle convention du groupement de commande ne le prévoit pas dans les missions confiées au coordonnateur.

Par ailleurs, dans le cadre de la relance du lot concerné, il est envisagé de revoir la répartition des prestations entre les deux maîtrises d'ouvrage. Ainsi, les travaux correspondant aux prestations extérieures liées à la maintenance technique des pompes à chaleur (caillebotis et échelles à crinoline), reviendraient à la communauté de communes. Les autres prestations reviendraient à la SAS CINERIOM.

Le nouveau tableau de répartition des travaux relevant de RLV et de la SAS CINERIOM serait le suivant :

	N° de lot au DCE	ESTIMATION ENVELOPPE TRAVAUX	
		Part RLV	Part SAS Ciné Riom
GROS OEUVRE	1	100 %	
AMENAGEMENTS DES ABORDS IMMEDIATS	1	100 %	
ETANCHEITE	2	100 %	
FINITIONS EXTERIEURES DE FAÇADE	1	100 %	
MENUISERIES EXTERIEURES	3	100 %	
CLOISONNEMENT	5		100 %
RESEAU EAU	6		100 %
CVC	6	100 %	
CFO CFA – TERMINAUX – SIGNALÉTIQUE	7	34 %	66 %
SECURITE INCENDIE	7		100 %
RETEMENTS DE SOL AU LOT GROS OEUVRE	1		100 %
SERRURIE METALLERIE	13	59,5 %	40,5 %
<b>TOTAL € HT</b>		<b>2 506 298,16 € HT</b>	<b>330 494,47</b>

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :**

- décide de modifier la convention de groupement de commande conclue entre la SAS CINERIOM et RLV,
- autorise le Président à signer l'avenant 1 à la convention de groupement de commandes afin de :
  - modifier le rôle du coordonnateur qui sera autorisé à déclarer les marchés sans suite,
  - modifier le montant des travaux et leur répartition entre les membres.

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 27 septembre 2017***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***



Accusé de réception en préfecture  
068-200070753-20170926-  
DELIB2017092652-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2017  
Date de réception préfecture : 03/10/2017